

Déclaration N°0015/09/08/2023 du REDHAC

Ce 09 août 2023, le monde entier célèbre la journée Internationale des peuples autochtones. Cette journée qui a été adoptée le 23 décembre 2014 par la résolution 49/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies marque le jour de la première réunion du Groupe de travail de l'ONU sur les populations autochtones au sein de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Malgré leur diversité, les peuples autochtones partagent d'importants points communs, notamment les liens qu'ils entretiennent avec leurs terres et leur environnement, de même que la volonté de préserver leur mode d'organisation, leurs valeurs culturelles, sociales et économiques qui varient souvent au gré des normes dominantes dans les sociétés auxquelles ils appartiennent.

En général, les peuples autochtones vivent dans la pauvreté ; et le niveau d'accès aux services de santé et d'éducation étant très inférieurs aux standards internationaux ; d'où leur vulnérabilité.

Les peuples autochtones, outre la marginalisation et la discrimination dont ils sont victimes partagent tout de même des défis similaires liés à la reconnaissance et à la protection de leurs droits les plus fondamentaux en l'occurrence les pygmées qui vivent dans les forêts du Cameroun et qui continuent à être dépossédés de leurs terres par les concessions forestières.

De tout ce qui précède : le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et l'ensemble des Coalitions Pays :

- Rendent un vibrant hommage à tous les défenseurs des droits humains qui travaillent spécifiquement pour la promotion, la protection et la valorisation des droits des peuples autochtones ;
 - Encouragent les peuples autochtones dans leur combat pour la restauration de leurs terres et le respect de leurs traditions ;
 - Demandent aux Gouvernements des pays de l’Afrique centrale de sensibiliser leurs populations à l’effet de mettre un terme à la stigmatisation, aux discriminations et aux stéréotypes de toutes sortes à l’endroit des populations autochtones ;
 - Plaident pour plus de respect des terres et des traditions des peuples autochtones ;
 - Ehorent les autorités de mettre à la disposition des peuples autochtones des moyens adéquats pour garantir leurs droits les plus élémentaires ;
 - Demandent le respect scrupuleux des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones du 21 juin 2021.



Fait à Douala, le 09 août 2023

Me Alice Nkom, Co-PCA Cameroon	Me Bruno Gbiegba, Vice-Président RCA	Rostin Manketa 2e Vice-Président RDC	Marc Ona Osangui 3e Vice-Président Gabon	Roch Euloge N'Zombo, Conseiller Congo Brazzaville
Pyrrhus. Boguel Conseiller Tchad	Lucie Boalo, Secrétaire/Rapporteur RCA	Hon. Annie Bambe Communicatrice RDC	Alfredo Okenve 2e sec/Rapporteur Guinée Equatoriale	Maximilienne Ngo Mbe Directrice Exécutive Cameroun

SUIVEZ LE REDHAC :

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : RedhacRedhac
Twitter : @RedhacRedhac